

ADHESION 2021 AU SNIIM

PROCEDURE ET POINTS D'ATTENTION

Première étape : mise à jour de la fiche profil

Le renouvellement de votre adhésion est l'occasion de vérifier et de mettre à jour votre fiche profil. Cette fiche est essentielle afin de mieux vous connaître (grade, échelon avec date d'effet, poste actuel et postes précédents...) afin notamment de mieux répondre à vos questions. Précision : il est normal que l'adresse de votre lieu de travail soit l'adresse postale et non physique, cette information étant destinée à l'envoi de l'annuaire et des guides.

En 2020, nous avons mis à jour le champ **métier** nouvellement créé pour certains d'entre vous: N'hésitez pas vérifier qu'il est correctement renseigné. Il est donc primordial de renseigner ce champ métier même de manière approchée, tant que la délégation fonctionnelle qui en est déduite correspond (Exemple : le métier « 3 – Installations classées » implique la délégation fonctionnelle « Risques anthropiques »).

Nouveauté 2021 : le process d'élaboration de l'annuaire est en cours de complète révision, afin de parvenir, à terme, à la plus grande automatisation possible. Les informations seront directement extraites de notre base d'adhérents. En conséquence, par la mise à jour de votre fiche profil, **VOUS ETES LES GARANTS DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS PUBLIEES DANS L'ANNUAIRE.**

Aussi, il vous faut bien renseigner vos informations, en particulier **l'employeur**, **l'affectation** et **l'entité d'affectation** (pour cette dernière, toujours chercher le niveau le plus détaillé dans la liste). Si parmi le triptyque Employeur/Affectation/Entité d'affectation, des structures sont manquantes, merci de ne pas utiliser la valeur AUTRE(S) et de nous le signaler, afin de créer les éléments manquants. Ceci permettra votre classement correct dans l'annuaire.

Un nouveau champ a été créé, toujours dans l'optique de l'annuaire, il s'agit du champ **Intitulé de poste détaillé**. C'est ici que vous remplirez de manière détaillée ce que vous voulez voir figurer dans l'annuaire, par exemple « Chargé de mission efficacité énergétique et chaleur renouvelable ».

Avant de valider votre fiche profil, vérifiez que votre grade et votre échelon sont bien à jour, ainsi que la date d'ancienneté dans l'échelon.

Deuxième étape : préparation du calcul de la cotisation

L'écran que vous obtenez vous indique votre quotité de travail. **C'est le moment de la corriger si besoin** afin de calculer correctement le montant de votre cotisation. C'est aussi ici que vous choisissez votre option (1 = classique, 2 = EAD).

Rappel sur l'EAD : Cette œuvre sociale, à caractère amicaliste, permet de garantir un secours à la famille ou ayants droits de l'adhérent en cas de décès de celui-ci.

Troisième étape : Calcul de la cotisation et règlement

Vous pouvez régler par carte bancaire (à privilégier si possible) ou par chèque.

Votre délégué recevra automatiquement une information de votre adhésion et une copie de votre bordereau (que vous pouvez vous-même voir et éditer dans "Mes cotisations").

Par carte bleue, et en cas de difficulté, vous pouvez réessayer en changeant de navigateur, cela a dépanné certains collègues.

Pour ceux qui veulent toujours payer par chèque, n'oubliez pas d'envoyer votre bordereau d'adhésion accompagné de votre règlement (à l'ordre du SNIIM) à l'adresse suivante :

Agnès BRETON
SNIIM
9 place de la Frette
78360 MONTESSON

Pour faciliter le travail de saisie, il vous est demandé de vérifier votre chèque avant tout envoi (montant - chiffres et lettres - et signature).

Date limite

Nous vous rappelons qu'il est impératif que les adhésions soient transmises avant l'**échéance du 31 mars 2021**. Cette échéance est en effet incontournable en raison des déclarations que nous sommes tenus de faire pour les assurances et notamment pour l'Entraide Décès (EAD). A cette date butoir, toutes les cotisations doivent être à jour sur le site du SNIIM, ce qui implique que tous les envois doivent être effectués avant cette date.

A cette date, l'extraction définitive des données de la base sera également effectuée pour alimenter l'annuaire 2021.

Si vous rencontrez la moindre difficulté vous pouvez me contacter (agnes.breton@direccte.gouv.fr).

Sachant compter sur vous et avec nos remerciements,

Agnès BRETON

agnes.breton@direccte.gouv.fr

Tél : 06.10.52.81.87 (absente le mercredi)